CAP VERS L'ENTREPRISE

pôle emploi

Prestation demandeur d'emploi

CHARTE D'ADHESION

Nom du candidat : _____

Nom du conseiller référent : _____

Je soussigné(e), Mme, Mlle, M. _____ , adhère à la prestation d'accompagnement mise en place par Pôle emploi. Cet accompagnement est assuré par M/Mme _____ qui met à ma disposition l'ensemble des services et prestations de Cap Vers L'Entreprise, assure un suivi personnalisé de mes démarches et m'apporte son appui pour favoriser mon retour à l'emploi.

Il prend effet à compter du |_|_| |_|_| |_|_|_|_| et prendra fin le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Principe

Cette prestation renforce l'accompagnement afin de favoriser l'accès à l'emploi durable

1. Durée

La durée de cette prestation est limitée à 6 mois. Cet accompagnement sera également assuré par le conseiller lors des reprises d'activité de courte durée, et durant la période d'essai d'une reprise d'emploi durable.
Exceptionnellement un renouvellement de l'accompagnement pour 3 mois supplémentaires peut être envisagé à l'issue de la première période de 6 mois, sous réserve qu'un bilan des actions à 6 mois soit conduit par le conseiller et que cette prolongation favorise le retour à l'emploi durable.

2. Engagements du conseiller

Le conseiller s'engage à apporter au candidat :

- Un suivi personnalisé défini sur mesure, à base d'entretiens individuels et/ou de séances collectives, qui prévoit à minima un contact hebdomadaire et deux rendez-vous par mois.
- Le recours, au cas par cas, aux services et prestations de Pôle emploi pour favoriser la reprise d'activité du bénéficiaire (ateliers, évaluations, actions collectives...).
- Une prospection en contact permanent avec des entreprises susceptibles de recruter et permettant de proposer des postes aux candidats.
- Un appui dans la communication de sa candidature auprès des entreprises ciblées par le conseiller, ou par le bénéficiaire.
- Un appui dans la prise de contact avec l'entreprise.
- Une aide pour présenter les candidatures avec le maximum de chances de succès.
- La mise en oeuvre des mesures pour l'emploi pour favoriser le placement du bénéficiaire.
- Un soutien à la recherche d'emploi durable durant les contrats de courte durée.
- Un accompagnement durant la période d'essai pour sécuriser la reprise d'emploi durable.

3. Engagements du candidat

Le candidat s'engage à :

- Etre disponible et actif dans sa recherche d'emploi pendant toute la durée de l'accompagnement.
- Adhérer à la démarche d'accompagnement individuel.
- Participer à l'ensemble des animations, ateliers de travail et entretiens proposés par son conseiller.
- Se présenter à chaque rendez-vous de recrutement.
- Mener personnellement des actions construites et constantes de recherche d'emploi avec l'aide de son conseiller afin d'atteindre ses objectifs.
- Accepter que Pôle emploi communique son CV à des entreprises directement.
- Réaliser activement les actions convenues avec le conseiller.
- Communiquer au conseiller toutes informations concernant sa recherche d'emploi et son placement.
- Participer au bilan mensuel avec son conseiller et faire le point de ses recherches d'emploi.
- Maintenir le contact avec le conseiller lors des reprises d'emploi de courte durée, et durant la période d'essai d'un emploi durable.

Fait à _____ en 2 exemplaires, le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Le Candidat :

Le Conseiller référent :

Feuillet 1: à remettre au candidat

Direction de la communication de Pôle emploi © - Com n° 333 – Imprimalog RCS ROUEN B 403 209 455

CAP VERS L'ENTREPRISE

pôle emploi

Prestation demandeur d'emploi

CHARTE D'ADHESION

Nom du candidat : _____

Nom du conseiller référent : _____

Je soussigné(e), Mme, Mlle, M. _____ , adhère à la prestation d'accompagnement mise en place par Pôle emploi. Cet accompagnement est assuré par M/Mme _____ qui met à ma disposition l'ensemble des services et prestations de Cap Vers L'Entreprise, assure un suivi personnalisé de mes démarches et m'apporte son appui pour favoriser mon retour à l'emploi.

Il prend effet à compter du |__|__|__|__|__|__| et prendra fin le |__|__|__|__|__|__|

Principe

Cette prestation renforce l'accompagnement afin de favoriser l'accès à l'emploi durable

1. Durée

La durée de cette prestation est limitée à 6 mois. Cet accompagnement sera également assuré par le conseiller lors des reprises d'activité de courte durée, et durant la période d'essai d'une reprise d'emploi durable.
Exceptionnellement un renouvellement de l'accompagnement pour 3 mois supplémentaires peut être envisagé à l'issue de la première période de 6 mois, sous réserve qu'un bilan des actions à 6 mois soit conduit par le conseiller et que cette prolongation favorise le retour à l'emploi durable.

2. Engagements du conseiller

Le conseiller s'engage à apporter au candidat :

- Un suivi personnalisé défini sur mesure, à base d'entretiens individuels et/ou de séances collectives, qui prévoit à minima un contact hebdomadaire et deux rendez-vous par mois.
- Le recours, au cas par cas, aux services et prestations de Pôle emploi pour favoriser la reprise d'activité du bénéficiaire (ateliers, évaluations, actions collectives...).
- Une prospection en contact permanent avec des entreprises susceptibles de recruter et permettant de proposer des postes aux candidats.
- Un appui dans la communication de sa candidature auprès des entreprises ciblées par le conseiller, ou par le bénéficiaire.
- Un appui dans la prise de contact avec l'entreprise.
- Une aide pour présenter les candidatures avec le maximum de chances de succès.
- La mise en oeuvre des mesures pour l'emploi pour favoriser le placement du bénéficiaire.
- Un soutien à la recherche d'emploi durable durant les contrats de courte durée.
- Un accompagnement durant la période d'essai pour sécuriser la reprise d'emploi durable.

3. Engagements du candidat

Le candidat s'engage à :

- Etre disponible et actif dans sa recherche d'emploi pendant toute la durée de l'accompagnement.
- Adhérer à la démarche d'accompagnement individuel.
- Participer à l'ensemble des animations, ateliers de travail et entretiens proposés par son conseiller.
- Se présenter à chaque rendez-vous de recrutement.
- Mener personnellement des actions construites et constantes de recherche d'emploi avec l'aide de son conseiller afin d'atteindre ses objectifs.
- Accepter que Pôle emploi communique son CV à des entreprises directement.
- Réaliser activement les actions convenues avec le conseiller.
- Communiquer au conseiller toutes informations concernant sa recherche d'emploi et son placement.
- Participer au bilan mensuel avec son conseiller et faire le point de ses recherches d'emploi.
- Maintenir le contact avec le conseiller lors des reprises d'emploi de courte durée, et durant la période d'essai d'un emploi durable.

Fait à _____ en 2 exemplaires, le |__|__|__|__|__|__|

Le Candidat :

Le Conseiller référent :

Direction de la communication de Pôle emploi © - Com n° 333 – Imprimalog RCS ROUEN B 403 209 455

Feuillet 2: à conserver par Pôle emploi